

Les OSC en route pour Busan :

messages-clés et propositions
des OSC

Avril 2011

BetterAid

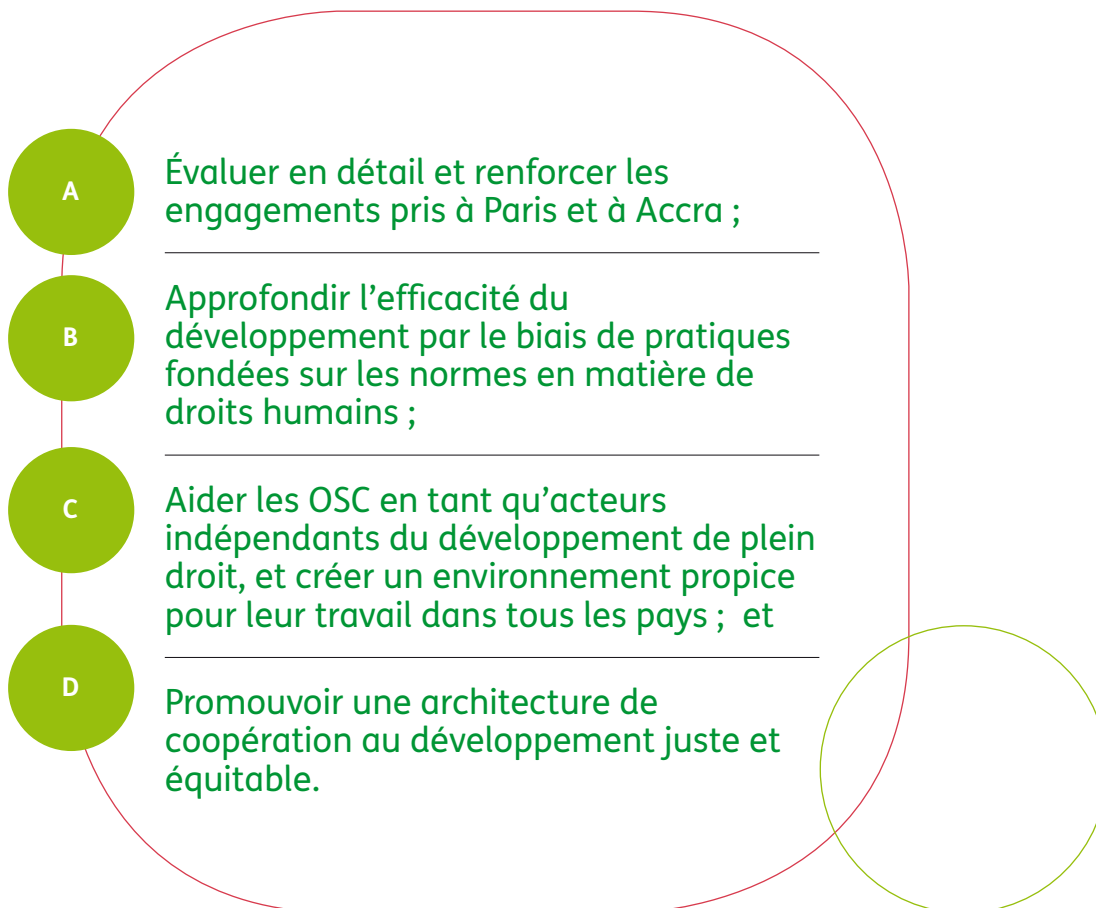
En coopération avec



Ce document a un but évolutif. Nous invitons les OSC à nous soumettre leurs commentaires et contributions, qui seront considérées dès les versions ultérieures.

Les OSC ont aussi le moyen de donner leur aval au document. Tout ceci pouvant être effectués via le site BetterAid : www.betteraid.org

Les OSC en appellent à l'ensemble des acteurs du développement pour obtenir un résultat ambitieux, tourné vers l'avenir, lors du Quatrième Forum de haut niveau de Busan. Pour parvenir à un *Pacte de Busan sur l'efficacité du développement* qui soit complet et ambitieux, il est essentiel de réaliser des avancées dans quatre types de réforme interdépendants :



Chacun de ces domaines exigera de négocier des engagements spécifiques, assortis de délais et mesurables. Tous réunis, ces engagements peuvent forger une confiance mutuelle et tisser des partenariats de développement ainsi qu'une responsabilité partagée pour des actions spécifiques portant aussi bien sur les impacts de l'efficacité de l'aide que sur ceux du développement et qui permettent d'une part de renforcer les capacités des populations pauvres et très vulnérables à réaliser leurs droits et d'autre part d'atteindre les objectifs de développement internationalement reconnus (IADG).

Quatre ans à peine avant la date de 2015 fixée pour l'obtention des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la communauté internationale se rendra au Forum de haut niveau de Busan en n'ayant accompli que des progrès inégaux par

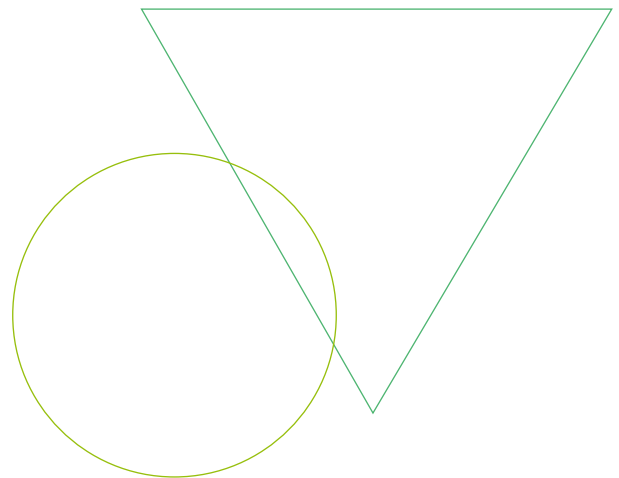
rapport aux engagements précédents en matière d'efficacité de l'aide et par rapport aux efforts menés lors de ces 10 dernières années pour atteindre les IADG. De nombreux donateurs renient en effet les volumes d'aide promis et restreignent les capacités de leurs institutions d'aide.

Malgré l'amplification des crises mondiales autour de la finance, du changement climatique et de l'insécurité alimentaire, les réponses de la communauté internationale se caractérisent par de profondes incohérences entre les politiques d'aide et de développement et les politiques qui guident le commerce, l'investissement, la dette ou le financement de la lutte contre le changement climatique, qui constituent des piliers essentiels pour améliorer le développement et éradiquer la pauvreté dans le monde.

Les organisations de la société civile à travers le monde contribuent au développement d'une manière unique et essentielle, en tant qu'agents innovants du changement et de la transformation sociale. Cependant, malgré leur reconnaissance en tant qu'« acteurs du développement de plein droit » à Accra, de nombreuses OSC font face à des politiques et des pratiques qui restreignent leur rôle en tant qu'acteurs du développement.

Toutefois, dans le cadre de leur travail sous la bannière du Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC, les OSC ont accompli d'importants progrès, dans le cadre d'un processus mondial auquel ont pris part des centaines d'OSC de plus de 70 pays. En septembre 2010, les OSC ont approuvé les Principes d'Istanbul (voir Annexe II) et présenteront à Busan un Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC afin de renforcer leur propre efficacité dans le développement.

Les OSC représentent un large éventail de voix dans les débats sur les politiques de développement aux niveaux national et mondial. En tant que membre à part entière du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, BetterAid, une plate-forme ouverte à l'ensemble des OSC participant aux processus d'efficacité de l'aide, présentera à Busan un agenda détaillé dans le but de tisser de nouveaux partenariats, en vue de mettre en place un système de coopération au développement plus juste. Ce nouveau système se basera sur une approche centrée sur les normes en matière de droits humains et sur la reconnaissance du caractère essentiel de la réduction de la pauvreté, de l'égalité des genres, de la justice sociale, du principe de travail décent et de la durabilité environnementale.



Les OSC en appellent aux acteurs du développement pour :

A

Évaluer en détail et renforcer les engagements pris à Paris et à Accra, en adoptant des réformes basées sur l'appropriation démocratique.

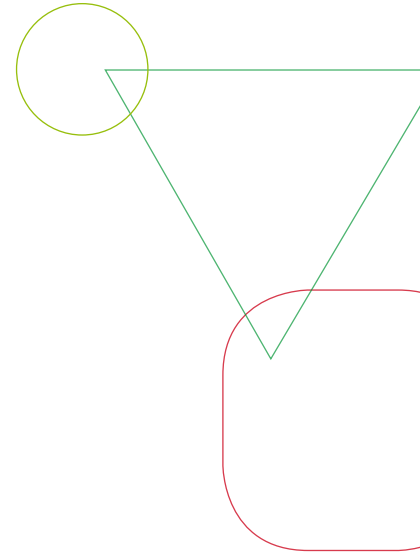
Rectifier l'incapacité à réaliser des avancées en faveur des engagements pris à Paris et à Accra :

Identifier clairement les motifs immédiats et systémiques de l'échec à réaliser des progrès plus importants par rapport aux engagements pris à Paris et à Accra. Les conclusions de l'évaluation des engagements pris à Paris et à Accra doivent se baser sur des faits avérés par l'ensemble des parties prenantes et préconiser l'adoption d'engagements majeurs à Busan afin de garantir que les initiatives précédentes sont à la fois respectées et approfondies.

Développer et renforcer les engagements pris à Paris et à Accra en réalisant l'appropriation démocratique de la coopération au développement :

Faire de l'appropriation démocratique le premier principe de l'efficacité de l'aide et du développement : Promouvoir l'appropriation démocratique des actions, de la planification et des politiques en matière de développement, par le biais d'un engagement total et d'une prise de responsabilités envers l'ensemble des parties prenantes du développement. Les voix et les préoccupations des citoyens (femmes, hommes, filles et garçons) doivent constituer la base des actions et des plans de développement nationaux. L'appropriation démocratique exige des institutions de gouvernance fortes, capables de garantir la participation et la responsabilité, en prêtant une attention particulière aux droits des populations affectées et vulnérables. Les donateurs et les gouvernements doivent par conséquent garantir la protection des droits civils et politiques, par le biais de processus ouverts et inclusifs, assurant l'implication et la responsabilité, en travaillant de pair avec les OSC, les pouvoirs publics locaux, les parlementaires, les médias libres et le secteur privé.

Donner la priorité à un dialogue politique intégrant l'ensemble des parties prenantes : Mener des dialogues politiques réguliers, intégrant l'ensemble des parties prenantes, au niveau national sur les programmes, les politiques et les stratégies de développement, sur la base de normes minimales, en impliquant les différents acteurs du développement. Les partenaires du développement doivent travailler activement pour faire face au rétrécissement de l'espace politique occupé par la société civile, et aux attaques dont sont victimes les citoyens et leurs organisations, qui souhaitent agir et s'exprimer collectivement.



Recourir aux systèmes nationaux comme la solution de première intention :

Mettre en pratique l'engagement pris à Accra de recourir aux systèmes nationaux comme la solution de première intention par les donateurs dans la coopération bilatérale entre gouvernements. Les donateurs sont tenus de justifier publiquement, à l'aide de critères transparents, les raisons pour lesquelles ils ont choisi de ne pas recourir aux systèmes nationaux. À cet égard, ils doivent recourir davantage à des approches-programmes, négociées en toute transparence et avec la participation de l'ensemble des acteurs du développement, y compris les pouvoirs publics locaux et les parlements. L'ensemble des acteurs du développement doit promouvoir des systèmes nationaux participatifs, responsables et transparents, afin de lutter contre la corruption, en signant, en mettant en œuvre et en assurant le suivi de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le recours aux systèmes nationaux doit respecter pleinement l'autonomie et l'indépendance des OSC et ne doit pas être utilisé pour justifier les restrictions des gouvernements sur les activités des OSC.

Mettre fin aux conditionnalités politiques : Mettre fin aux conditionnalités politiques imposées par les donateurs liées aux versements et aux négociations de la dette, y compris les conditionnalités politiques indirectes et implicites développées par les Institutions Financières Internationales, tout en respectant les conventions et les accords en termes de droits humains. Les conditionnalités politiques compromettent foncièrement l'appropriation démocratique et le droit au développement. La possibilité de réaliser des choix politiques alternatifs, à l'échelle nationale, doit être garantie. Seules des conditions fiduciaires négociées de manière transparente et inclusive, assorties de mécanismes de surveillance publique, doivent être rattachées à l'assistance au développement. Les gouvernements des pays donateurs et des pays partenaires sont tenus de respecter l'égalité des genres, les droits des femmes, le principe de travail décent, les droits des enfants, les droits des peuples autochtones et les droits des migrants.

Déliement total de l'aide : Abolir toutes les pratiques formelles et informelles en termes d'aide liée, y compris l'aide alimentaire et l'assistance technique, et privilégier l'approvisionnement local et régional. L'approvisionnement local est une condition préalable pour bénéficier d'un impact en termes de développement sur la croissance du secteur productif national, dans la mesure où il signifie qu'une quantité supérieure de fonds d'aide demeurent dans les pays de programme. Les politiques d'approvisionnement doivent mettre l'accent sur les populations vivant dans la pauvreté, l'inclusion sociale, la durabilité environnementale et le travail décent, conformément aux Conventions de l'OIT.

Mettre en œuvre une assistance technique axée sur la demande : Faire en sorte que l'assistance technique dépende totalement de la demande, soit réactive aux besoins des pays, en garantissant une perspective intégrée basée sur l'égalité des genres et les droits humains, et en mettant l'accent sur les connaissances locales acquises par le biais de processus transparents et inclusifs. La transparence totale des termes et conditions de l'assistance technique dans les accords d'aide est essentielle pour les indicateurs mesurables de l'assistance technique axée sur la demande.

Faire face à l'imprévisibilité des flux d'aide : Tenir l'engagement pris à Accra afin d'améliorer la prévisibilité de l'aide en recourant à des tranches de financement prévisibles de trois à cinq ans. Davantage de progrès sont nécessaires en matière de prévisibilité de l'aide si les gouvernements souhaitent investir à long terme dans leur

économie et leurs systèmes de protection sociale. Une « division du travail » définie par les donateurs et répartissant ces derniers entre les pays partenaires ne doit pas réduire les niveaux d'aide à l'intention des partenariats sans ressources et difficiles, et doit être menée par les pays concernés.

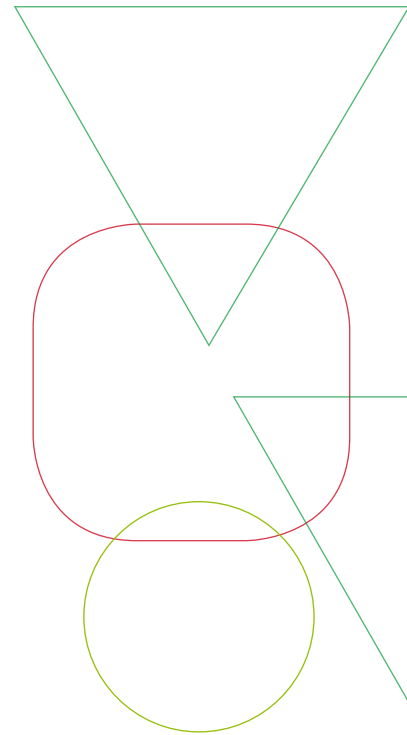
Orienter le développement du secteur privé en faveur de l'auto-suffisance :

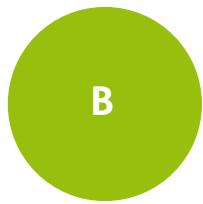
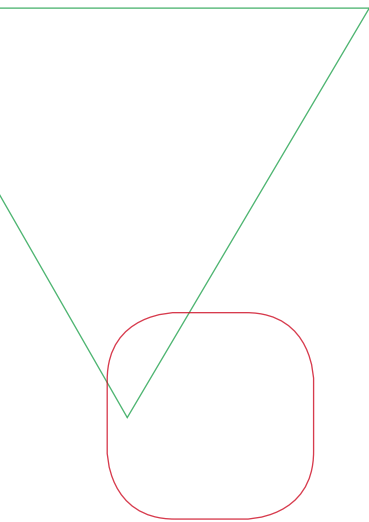
Garantir la participation du secteur privé dans les programmes de développement, respecter l'appropriation démocratique et soutenir les objectifs de développement internationalement reconnus, le développement durable, le travail décent et les normes en matière de droits humains. Les fonds publics, et notamment les fonds d'aide, doivent être alloués en priorité au développement des moyens de subsistance et des projets économiques productifs sous la forme de coopératives et de petites entreprises, plutôt que sous la forme de grandes initiatives à but lucratif. Le soutien au secteur privé ne doit pas concurrencer (en raison des conditionnalités de privatisation, par exemple) le rôle nécessaire et légitime de l'État dans la promotion de la fourniture équitable de biens et de services publics pour tous.

Appliquer la transparence totale comme la base d'une responsabilité renforcée et d'une bonne gouvernance

Créer et travailler à partir de cadres clairs et inclusifs en matière de responsabilité, aux niveaux national et mondial : Les cadres de responsabilité doivent se baser sur les mécanismes et processus nationaux, sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ainsi que sur des stratégies de promotion de la bonne gouvernance et de réduction de la dépendance vis-à-vis de l'aide. Les accords de coopération au développement doivent définir des objectifs publics explicites à destination des gouvernements et des donateurs individuels, pour lesquels ils pourront être tenus de rendre des comptes. L'efficacité des mécanismes démocratiques en matière de responsabilité exige à la fois que les parlementaires disposent de fortes capacités à examiner les politiques et respectent les droits de l'ensemble des acteurs du développement, en intégrant pleinement les principales parties prenantes. Ces mécanismes et ces capacités sont essentiels pour garantir une responsabilité équitable et mutuelle de la part des donateurs / gouvernements.

Respecter et appliquer les normes d'ouverture et de transparence les plus exigeantes, applicables à l'ensemble des acteurs de l'aide. Mettre en œuvre des mécanismes de transparence de l'aide entièrement accessibles, en accord avec les normes de l'Initiative internationale sur la transparence de l'aide (IITA) et intégrés à la notion de responsabilité des budgets publics pour l'ensemble des ressources gouvernementales allouées au développement. L'efficacité de l'aide et du développement exige de disposer, pour les gouvernements des pays en voie de développement, d'informations sur l'aide qui soient détaillées, actualisées, ventilées par sexe et comparables, et totalement accessibles à l'ensemble des citoyens des pays en voie de développement et des pays donateurs. Les OSC s'appuient sur les *Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC* et sur de nombreuses initiatives spécifiques aux pays et mondiales afin de définir des normes en matière de transparence et de responsabilité des OSC.





Renforcer l'efficacité du développement par le biais de pratiques de coopération au développement promouvant les normes en matière de droits humains et axées sur l'éradication des causes de la pauvreté et des inégalités.

S'engager en faveur d'approches du développement fondées sur les droits et appliquer ces dernières :

Les normes internationales en matière de droits humains, y compris le droit au développement, doivent informer sur les mesures concrètes pour éradiquer les causes profondes de la pauvreté et des inégalités et pour promouvoir l'appropriation démocratique. Les normes en matière de droits humains incluent la non-discrimination (le fait de prêter attention, par exemple, aux populations les plus marginalisées et vivant dans la pauvreté), le « principe de précaution » (due diligence) (qui consiste à tenir compte systématiquement des conditions affectant les capacités des personnes à revendiquer leurs droits), la participation et l'autonomisation (en favorisant les populations affectées), l'interdépendance des droits (droits économiques, sociaux et culturels) et l'appropriation démocratique (respect des droits politiques, responsabilité et transparence). La ratification du Protocole optionnel au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels est essentielle afin d'adopter une approche fondée sur les droits.

Promouvoir et appliquer l'égalité des genres et les droits des femmes :

Placer l'égalité des genres et les droits des femmes au centre de la réalisation de l'efficacité du développement. Renforcer la mise en œuvre et le suivi des obligations et des engagements actuels liant les donateurs et les gouvernements en matière d'égalité des genres et de droits humains, et allouer les ressources correspondantes à leur réalisation. Les politiques et les pratiques non seulement portent sur la prise en compte systématique du souci de l'égalité des genres, mais aussi sur les programmes spécifiques aux droits des femmes, lorsque des objectifs datés concrets, des informations ventilées par sexe, et des mécanismes de suivi et de responsabilité sont utilisés et lorsque les capacités et les ressources nécessaires aux organisations de défense des droits des femmes sont intégrés. Le soutien apporté aux mouvements et organisations de femmes est également essentiel pour réaliser des progrès dans le domaine des droits des femmes, de la justice et de l'égalité des genres.

Mettre en application l'agenda du travail décent comme pierre angulaire de stratégies de développement durables et inclusives d'un point de vue social :

Développer des stratégies de développement économique axées sur l'emploi et les moyens de subsistance, basées sur la reconnaissance des droits économiques et sociaux, y compris l'inclusion sociale, la protection et le dialogue. Les politiques sociales et économiques doivent répondre aux besoins en termes de moyens de subsistance durables en milieu rural et urbain et permettre l'accès aux ressources, notamment pour le secteur informel, les femmes et les segments vulnérables de la société.



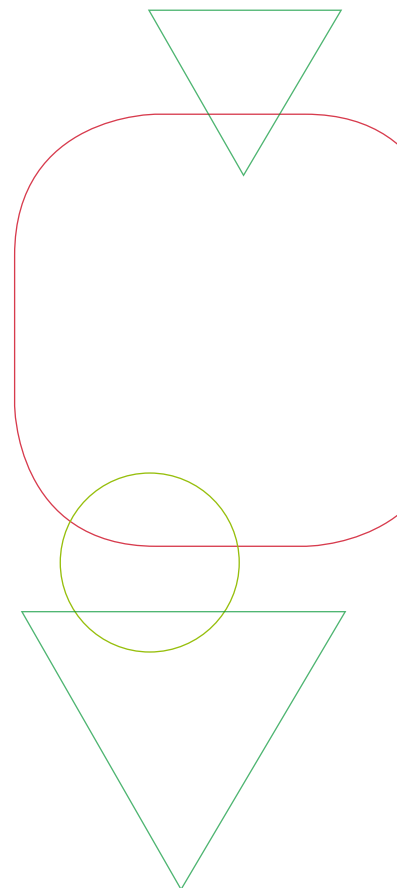
Affirmer et garantir la participation de toute la diversité d'OSC en tant qu'acteurs indépendants du développement de plein droit.

Approuver les *Principes d'Istanbul*, reconnaître le *Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC* du Forum ouvert et mettre ces *Principes* en pratique :

Approuver les Principes d'Istanbul (voir Annexe II) comme la base d'une évaluation des contributions des OSC au développement propre aux différents contextes et des politiques des donateurs et des gouvernements rendant possibles ces contributions. Le Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC, mené par les OSC, a élaboré le Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC, accompagné de normes et d'indicateurs, afin d'orienter les efforts volontaires actuels ainsi que la responsabilité renforcée des OSC vers la mise en pratique de ces Principes.

Définir des normes minimales applicables aux pratiques, réglementations, législations ainsi qu'aux politiques des donateurs et des gouvernements créant un environnement propice pour les OSC :

S'engager dans un travail avec les OSC, afin de mettre en œuvre des normes minimales basées sur les *Principes d'Istanbul* et les normes internationales en matière de droits humains, afin de permettre aux OSC d'atteindre leur plein potentiel en tant qu'acteurs du développement. Les OSC font de plus en plus l'objet de mesures de harcèlement, d'intimidation et de criminalisation, qui réduisent l'efficacité du développement de l'ensemble des acteurs du développement. Tous les états sont encouragés à coopérer avec le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion et d'association. Les normes minimales de base permettant le travail doivent porter sur le respect des garanties internationales en matière de droits humains, y compris la liberté d'association, la liberté d'expression, le droit d'agir en faisant fi de l'ingérence injustifiée de la part de l'État, le droit à la communication et à la coopération, le droit de lever des fonds et le devoir de protection de l'État. En l'absence d'un accord intégrant l'ensemble des parties prenantes pour mettre en œuvre ces normes, il sera difficile pour les OSC de respecter les principes d'efficacité du développement des OSC.





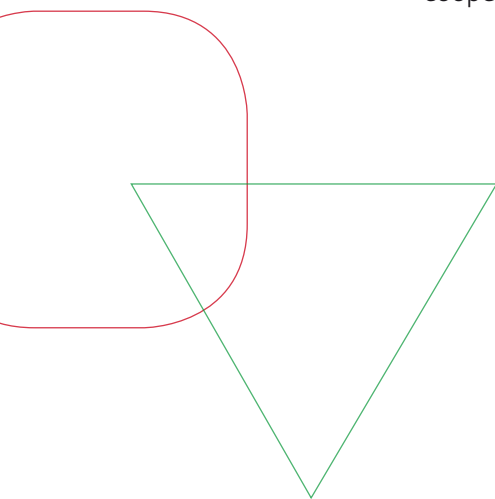
Promouvoir une architecture de coopération au développement juste et équitable.

Prononcer, lors du FHN-4, un Pacte de Busan inclusif rassemblant des engagements spécifiques assortis de délais et initiant des réformes fondamentales de la gouvernance mondiale de la coopération au développement :

Formuler un Pacte de Busan, en accord avec les conventions et les accords en termes de droits humains, incluant un mécanisme de responsabilité indépendant et obligatoire pour le suivi des engagements pris lors du FHN-4 en matière d'efficacité de l'aide et du développement. Le Pacte de Busan et son mécanisme de responsabilité contraignant impliquera de manière égale l'ensemble des parties prenantes, des gouvernements partenaires, des donateurs, des institutions multilatérales, les parlementaires, les pouvoirs publics locaux et la société civile.

Créer un forum équitable et inclusif pour le dialogue politique et la définition de normes :

Créer un forum multilatéral équitable et pleinement inclusif, mené par les pays en voie de développement, comme successeur immédiat au Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide. Ce forum disposera d'un mandat clair en matière de dialogue sur les politiques et de définition de normes relatives à l'efficacité du développement et tiendra compte du rôle important des Nations Unies dans ces domaines. Une architecture équitable et juste, basée sur la souveraineté et la cohérence des politiques, doit se fonder sur un organe multilatéral garantissant la légitimité par la participation de l'ensemble des acteurs du développement, avec une pleine représentation de toutes les perspectives adoptées par les pays en voie de développement. En vue de la préparation pour Busan, il est essentiel de procéder à une division interinstitutionnelle du travail, entre le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les mécanismes des Nations Unies, et notamment le Forum pour la coopération en matière de développement (FCD).



Annexe 1:

Qu'est-ce que la plate-forme BetterAid et le Forum ouvert ?

Dans la lignée d'Accra, la Plate-forme BetterAid et le Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC sont deux processus dirigés par les OSC, différents mais complémentaires.

La Plate-forme BetterAid :

BetterAid est une plate-forme mondiale diverse, qui réunit plusieurs centaines d'organisations de la société civile (OSC) travaillant dans le domaine de la coopération au développement. Elle permet leur participation proactive et volontaire aux dialogues ainsi qu'aux opportunités d'influencer les politiques. BetterAid a vu le jour lors de la préparation du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Accra (HLF3). À Accra, les OSC ont joué un rôle essentiel. Leur participation aux débats a été principalement organisée par le Groupe de pilotage international des OSC (ISG) de la Plate-forme BetterAid. Après Accra, l'ISG a été renommé « Groupe de coordination de BetterAid » (BACG). Il assure le travail de facilitation au sein de la Plate-forme et participe au processus officiel en tant que membre à part entière du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide.

L'objectif de BetterAid est de surveiller et influencer la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra (PAA), en mettant l'accent sur les questions d'appropriation démocratique, tout en étendant l'ordre du jour aux questions d'efficacité du développement. Ce dernier attire l'attention sur l'impact de l'aide et de la coopération au développement sur la démocratie, les droits humains, la justice sociale et la justice des genres, et comprend des propositions de réforme de l'architecture de la coopération internationale au développement.

En organisant des ateliers nationaux et régionaux, BetterAid a aidé les OSC locales à développer des plans de surveillance et à encourager la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra. Le Groupe de coordination de BetterAid a élaboré des documents de politique portant sur plusieurs sujets associés, disponibles sur son site Internet, www.betteraid.org.

Le Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC :

Le Forum ouvert est un processus mondial conduit par la société civile, initié avant le Forum de haut-niveau d'Accra de 2008, afin de renforcer la responsabilité des OSC envers des principes et des directives visant à améliorer l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement. En 2010, le Forum ouvert a organisé des consultations nationales impliquant des centaines d'OSC dans plus de 60 pays. Ces consultations ont donné lieu à l'approbation des *Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC* lors de la première Assemblée mondiale du Forum ouvert, qui s'est tenue à Istanbul en septembre 2010 (voir Annexe III). Un travail est actuellement mené avec les secteurs au niveau national sur un *Projet-cadre pour l'efficacité du développement des OSC*, qui comprend des directives, des indicateurs et des mécanismes de responsabilité pour les Principes que les OSC seront en mesure d'adapter au contexte de leurs pays.

Le Forum ouvert continue également de prendre part au dialogue avec les donateurs et les parties prenantes des gouvernements des pays en voie de développement du monde entier sur les propositions du Forum, contenues dans le Cadre provisoire, afin que les normes minimales pour ces acteurs autorisent les OSC à réaliser des pratiques de développement cohérentes avec les Principes d'Istanbul. Suite à la seconde Assemblée mondiale de 2011, un *Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC* sera présenté lors du Forum de haut niveau de Busan, qui se tiendra en novembre. Le Forum ouvert s'engage auprès des membres du Groupe de travail de son propre droit et par l'intermédiaire de la plate-forme BetterAid. Les *Principes* et le *Cadre provisoire* sont disponibles sur le site Internet du Forum ouvert : www.cso-effectiveness.org.

Annex 2:

Définitions

Aide : BetterAid utilise le terme « aide » comme synonyme « d'assistance officielle au développement » (AOD). L'AOD se traduit par des transferts de ressources à des conditions favorables afin de fournir une assistance humanitaire et en termes de développement entre un donateur et un partenaire d'un pays en voie de développement. La réunion des donateurs au sein du Comité d'assistance au développement de l'OCDE a permis de définir les critères spécifiques pour déterminer si le transfert d'une ressource particulière peut être considéré comme de l'AOD. Si les OSC peuvent recevoir un AOD, cette dernière n'inclut pas les transferts directs de ressources effectués par les organisations de la société civile ou les autres acteurs non gouvernementaux. De la même manière, les donateurs de pays en voie de développement, qui ne font pas partie du Comité d'assistance au développement, fournissent une assistance au développement dont la plus grande partie n'est actuellement pas rapportée au Comité d'assistance au développement et n'est pas comptabilisée dans l'AOD.

Coopération au développement : Si la coopération au développement est parfois désignée par le terme « aide » ou « assistance au développement », elle inclut plus que les transferts de ressources de l'AOD. BetterAid utilise l'expression « coopération au développement » afin d'inclure une série de relations internationales entre les gouvernements ou les populations, dans le but de réaliser les objectifs de développement internationalement reconnus (IADG) dans les pays en voie de développement. Elle peut inclure la coopération au sein de la société civile et la coopération croissante entre les pays en voie de développement (Coopération Sud-Sud) à des fins de développement. Efficacité de l'aide : L'efficacité de l'aide concerne les mesures visant à améliorer la qualité de la relation d'aide, en se concentrant principalement sur les termes et les conditions du transfert de ressources en lui-même. La Déclaration de Paris a défini cinq principes qui devraient guider les donateurs officiels et les gouvernements de pays en voie de développement, afin d'améliorer l'efficacité de ce transfert de ressources.

Efficacité du développement : L'efficacité du développement encourage les changements durables, dans un cadre démocratique, qui traitent aussi bien les causes que les symptômes de la pauvreté, de l'inégalité et de la marginalisation, par le biais d'instruments, de politiques et d'acteurs divers et complémentaires. L'efficacité du développement en lien avec l'aide est comprise comme les politiques et les pratiques des acteurs du développement renforçant l'impact de l'aide et de

la coopération au développement sur les capacités des populations pauvres et marginalisées afin de réaliser leurs droits et d'atteindre les objectifs de développement internationalement reconnus. Les conditions de réalisation des objectifs en termes d'efficacité du développement doivent inclure des engagements mesurables afin d'améliorer l'efficacité de l'aide.

Objectifs de développement internationalement reconnus (IADG) : Les IADG constituent un ensemble d'objectifs spécifiques, dont nombreux sont assortis de buts accompagnés de délais, qui composent l'agenda des Nations Unies en matière de développement. Ils résument les principaux engagements des sommets mondiaux des Nations Unies qui se sont tenus depuis 1990 sur différents aspects des défis en matière de développement mondial. Certains de ces engagements ont été intégrés à la Déclaration du millénaire adoptée par l'ensemble des gouvernements lors du Sommet du millénaire des NU en 2000. Si les objectifs de développement internationalement reconnus incluent les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) spécifiques, ils constituent un ensemble d'objectifs plus larges, qui incluent les défis liés à la croissance économique au niveau national, le progrès social équitable, le concept de travail décent, le développement durable, les droits humains (y compris les droits des femmes, des enfants et des populations autochtones), la gouvernance économique mondiale, le commerce, la dette et les migrations.

Architecture de la coopération au développement : L'architecture de la coopération au développement désigne les systèmes et institutions de coopération au développement. Parmi les structures actuelles figurant le Comité d'assistance au développement de l'OCDE (DAC), le Groupe de travail informel sur l'efficacité de l'aide (WP-EFF) (facilité par le Secrétariat du DAC), et le Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement (UN DCF), qui est un Forum biennal intégrant l'ensemble des parties prenantes, dans le cadre du Conseil économique et social des NU (ECOSOC) qui vise à fournir une plate-forme inclusive pour le dialogue sur l'efficacité de l'aide et le développement international. Les autres organes multilatéraux jouent également un rôle important dans l'architecture de la coopération au développement, telles que la Banque mondiale et les banques de développement régionales, les autres organes des Nations Unies, le G20, le FMI et l'Union européenne ou devraient jouer un rôle plus important dans le futur, tels que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Annexe 3:

Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC¹

Les organisations de la société civile sont un élément vibrant et essentiel de la vie démocratique des pays à travers le monde. Les OSC collaborent avec les peuples dans toute leur diversité et œuvrent à promouvoir leurs droits. Les caractéristiques essentielles des OSC en tant qu'acteurs du développement à part entière, qu'elles soient volontaires, diverses, non-partisanes, autonomes, non-violentes, et qu'elles travaillent et collaborent pour le changement, sont les fondements des principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC. Ces principes guident le travail et les pratiques des organisations, à la fois dans les situations de paix et de conflits, dans différents domaines de travail, du niveau local à la défense des politiques, et dans un esprit allant de l'urgence humanitaire au développement à long terme.

Respect et promotion des droits humains et de la justice sociale

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... développent et mettent en œuvre des stratégies, des activités et des pratiques afin de promouvoir les droits des individus et, plus généralement, les droits humains, y compris les droits au développement, avec dignité, à un travail décent, à la justice sociale et à l'équité pour tous et toutes.

Représentation de l'égalité et de l'équité entre les sexes en favorisant les droits des femmes et des jeunes filles

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... s'attachent à la promotion et à la pratique de la coopération du développement en représentant l'équité entre les sexes, en se faisant le reflet de l'expérience et des préoccupations des femmes, en soutenant l'effort des femmes afin qu'elles réalisent leurs droits individuels et collectifs, et qu'elles participent en tant qu'acteurs totalement autonomisés dans le processus de développement.

Concentration sur l'autonomisation des peuples, l'appropriation et la participation démocratiques

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... soutiennent l'autonomisation et la participation inclusive des peuples afin d'étendre leur appropriation démocratique des politiques et des initiatives de développement qui affectent leurs vies, en mettant l'accent sur les personnes pauvres et marginalisées.

Promotion d'un environnement durable

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... développent et mettent en œuvre des priorités et des approches promouvant un environnement durable pour les générations présentes et futures, y compris des réponses urgentes aux crises du climat, en tournant leur attention tout spécialement vers les conditions socioéconomiques, culturelles et indigènes pour une intégrité et une justice écologiques.

Pratique de la transparence et de la responsabilité

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... font preuve d'un engagement soutenu à l'égard de la transparence, d'une responsabilité multiple et d'intégrité dans leurs opérations internes.

Poursuite de partenariats équitables et solidaires

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... s'engagent à entretenir des rapports transparents avec les OSC et les autres acteurs du développement, basés sur des objectifs de développement et des valeurs partagés, le respect mutuel, la confiance, l'autonomie organisationnelle, un accompagnement à long terme, la solidarité et la citoyenneté mondiale, de manière libre et d'égal à égal.

Création et partage des connaissances et engagement envers un apprentissage mutuel

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... améliorent la façon de tirer un enseignement de leurs expériences, des autres OSC et acteurs du développement, en intégrant les faits avérés de la pratique et des résultats du développement, et en incluant le savoir et la sagesse des communautés locales et autochtones, afin de renforcer l'innovation et la vision du futur qu'elles souhaiteraient construire.

¹ Les Principes d'Istanbul, tels que convenus lors de l'Assemblée mondiale du Forum ouvert à Istanbul, qui s'est tenue du 28 au 30 septembre 2010, constituent la base du *Projet-Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC du Forum ouvert*. Ces principes sont détaillés dans la Version 2 de ce Cadre, en cours d'actualisation et peuvent être consultés sur le site Internet du Forum ouvert : www.cso-effectiveness.org

Engagement envers un changement durable positif

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs au développement lorsqu'elles... collaborent afin d'obtenir de leurs actions de développement des résultats et des impacts durables, en se concentrant sur les résultats et les conditions d'un changement durable pour les peuples, en mettant spécialement l'accent sur les populations pauvres et marginalisées, afin d'assurer un héritage durable pour les générations présentes et futures.

Guidées par les principes d'Istanbul, les OSC s'engagent à mener des actions proactives afin d'améliorer leurs pratiques de développement et d'en être totalement responsables. Il sera tout aussi important que des politiques et de

pratiques soient mises en œuvre par l'ensemble des acteurs. À travers des actions en accord avec ces principes, les gouvernements des pays donateurs et partenaires manifestent leur engagement pris lors du Programme d'action d'Accra, selon lequel ils « partagent un intérêt à faire en sorte que la contribution des OSC au développement atteigne son plein potentiel. » Tous les gouvernements ont le devoir de faire respecter les droits humains les plus essentiels, dont, entre autres, la liberté d'association, la liberté de réunion et la liberté d'expression. Ce sont là des pré-conditions pour un développement efficace.

**Istanbul, Turkey
September 29, 2010**

